



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 août 2017

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)
de la région Occitanie
sur l'élaboration du PLU de La Bruguière (30)**

**Saisine n°2017-5409
n°MRAe 2017AO82**

Par courrier daté du 28 avril 2017, la commune de La Bruguière a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son PLU, au titre des articles R.104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 28 juillet 2017 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).